

GRÉSIVAUDAN

BERNIN

L'agence postale encore au conseil..

Le 27 janvier, au conseil municipal, il sera à nouveau question de l'agence postale. Ouverte depuis un mois dans la mairie, elle n'en finit pas, décidément, de faire couler beaucoup d'encre.

Contrairement au précédent conseil, elle ne sera pas le thème de l'heure citoyenne (qui avait suscité un débat houleux le 9 décembre), mais l'une des délibérations inscrites à l'ordre du jour. À nouveau.

La raison : un vice de forme, dénoncé début janvier par un habitant, Claude Vermeulen, qui, en son nom, avait déposé un recours gracieux contre la délibération prise le 9 décembre dernier sur la signature d'une convention entre la Poste et la municipalité de Bernin pour installer une

agence postale communale.

La délibération en question n'avait pas figuré sur l'ordre du jour envoyé trois semaines plus tôt aux Berninois. De plus, l'ordre du jour remanié (et envoyé aux élus), n'avait pas été affiché à l'extérieur de la mairie. C'est pourtant la règle. Sur le fond, M. Vermeulen dénonçait un « semblant de Poste », coûteux « pour les contribuables »...

Sur la forme, Laurence Bellicard, maire, reconnaît un concours de circonstances malheureux : « Nous n'avons pas de DGS, je ne vais pas incriminer les services. Trois semaines avant le Conseil, on ne savait pas que l'on serait en mesure de passer cette délibération. C'est toute la difficulté, selon l'édile, de vouloir informer les Berninois... »

Sur le fond maintenant, et à la lecture des « irrégularités » constatées par M. Vermeulen, Laurence Bellicard défend le maintien d'un service postal. La délibération du 27 janvier reprendra donc mot pour mot le contenu de la convention qui prévoit, après travaux, d'installer l'agence dans l'ancienne prison : « Nous estimons qu'une agence postale est la meilleure solution car de toutes façons, la décision de la Poste était prise : c'était soit une agence, soit rien. »

Laurence Bellicard confirme sa volonté de défendre ce service par une dernière précision : l'agence postale est restée ouverte, malgré le recours. Elle le restera, aussi, après le 27 janvier.

Céline FERRERO



Le recours pour vice de forme a contraint Laurence Bellicard, maire, à soumettre à nouveau au conseil la délibération portant sur l'agence postale, ouverte depuis un mois. Le DL archives